

Conseil des ministres du 24 octobre 2013

GESTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET DES INFORMATIONS PAR LES SERVICES DE POLICE - DEUXIÈME LECTURE

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet et de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi (Avant-projet de loi sur la gestion de l'information policière, modifiant la loi sur la fonction de police, la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et le Code d'instruction criminelle) sur la gestion des données personnelles et de l'information par les services de police.

L'avant-projet est adapté aux recommandations du Conseil d'État, de la Commission pour la protection de la vie privée et du Collège des procureurs généraux.